Conditions de paiement

Le Club de soccer de Le Mondial veut promouvoir le soccer en mettant en place toute la structure et le soutien nécessaire afin de développer le soccer en créant un environnement d'apprentissage amusant, de qualité pour tous les joueurs, le staff, les éducateurs, les entraîneurs, les arbitres et les parents de toutes les catégories et de niveau développement ou local ou compétitif, les cultures et les sexes, qui souhaitent évoluer, s'amuser et s'épanouir à travers le soccer.

INSCRIPTIONS

Le club de soccer Le Mondial se réserve le droit d'annuler une activité ou de refuser des inscriptions si les places disponibles sont déjà comblées. Le cas échéant, les consommateurs seront remboursés intégralement. Les prix affichés sont valides uniquement durant de la période d'inscription visée. Les dates d'inscription seront publiées sur le site Internet du club de soccer Le Mondial avant chaque période d'inscription. Le club de soccer Le Mondial se réserve le droit de modifier les prix sans préavis.

ANNULATION OU MODIFICATION ACTIVITÉ ET PROGRAMME PAR LE CLUB

Le club de soccer Le Mondial se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu, horaire, nombre de cours et le prix) si le nombre de participants ou de staffs est insuffisant ou si un imprévu survient. Dans le cas échéant, les membres seront remboursés intégralement, si l'annulation a lieu avant le début de la saison, sinon au prorata d'activité ou programme restant. Le membre accepte que des activités soient annulées au courant de l'année pour diverses raisons, comme exemples de conditions météorologiques

défavorables ou l'indisponibilité des terrains, et ce, sans remboursement possible, cependant le club va tout faire pour remettre l'annulation à l'horaire.

SUSPENSIONS

Le club de soccer Le Mondial se réserve le droit de suspendre automatiquement et sans avis un membre dont le paiement, ou une partie du paiement, aura été refusé. Le club de soccer Le Mondial se réserve le droit de suspendre un membre qui n'aura pas acquitté la totalité des frais reliés à l'activité à laquelle il participe. La même politique s'appliquera à tous les joueurs ayant une dette envers le club de soccer Le Mondial. Prendre en considération que si un membre du club ou parent est suspendu pour des raisons disciplinaires ou violation des règles et politiques du Club et/ou d'une Ligue de Soccer Québec, aucun remboursement ou crédit n'est émis. Tout joueur, participant ou membre convoqué pour une audience devant le comité de discipline et reconnu coupable le frais pour l'audience et de l'amende et sera suspendu jusqu'à ce que le paiement soit effectué.

FAUX RENSEIGNEMENTS

Toute inscription effectuée sous de faux renseignements sera annulée sans possibilité de remboursement. Par exemple, l'émission de faux renseignements à titre de lieu de résidence ou une date de naissance erronée ou un nom et prénom ne correspondant pas au membre.

FRAIS ADMINISTRATIFS

En raison de nouvelles politiques de Soccer Canada depuis 2020, des frais administratifs de 50$/année/par joueur quel qu'est le nombre d'activés dans l'année auxquelles le joueur participe s'applique. Ces frais est non remboursable. Les frais administratifs ont été rajoutés dans tous les prix, mais ne seront utiliser qu'une seule fois. Les frais administratifs sont entre le 1er mai 2023 et le 30 avril 2024. Répartie de la façon suivante Soccer Canada,

Soccer Québec, ARSEQ et le club du Mondial. Modalités de paiement pour 2024 : Le club de soccer Le Mondial accepte uniquement la carte de crédits via la plateforme PaySafe. Pour plus d'aide veuillez communiquer à l'adresse courriel du Mondial. soccerlemondial@hotmail.com

ANNULATION D'UNE ACTIVITÉ OU D'UN PROGRAMME PAR LE MEMBRE

Un membre peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier son contrat d'inscription avec le club de soccer Le Mondial au moyen d'un avis de demande de remboursement écrit à cet effet et adressé soit par courriel à soccerlemondial@hotmail.com. L'annulation de la participation est prise en considération à partir de la date de l'envoi de la demande par courriel. Toute séance ayant déjà eu lieu au moment de la réception du courriel sera considérée comme service rendu au client. Le fait de ne pas s'être présenté à une séance ayant eu lieu avant la réception de la demande par courriel ne sera pas considéré comme remboursable selon les termes établis par le club de soccer Le Mondial.

REMBOURSEMENT

Si la demande est envoyée avant la tenue de la première séance de l'activité ou du programme, le club de soccer Le Mondial remboursera 100% du coût de l'inscription. De plus, la direction générale du club de soccer Le Mondial procédera à l'annulation de l'affiliation active du membre pour l'année en cours (frais inclus au montant d'inscription). Si la demande est envoyée après la tenue de la première séance de l'activité ou du programme, le club de soccer Le Mondial retiendra les coûts établis proportionnellement au nombre de séances ayant eu lieu avant la date de la réception du formulaire. De plus, à titre de pénalité, la moins élevée des sommes suivantes, soit 50$ ou 10% des matchs ou activités officielles qui n'ont pas encore eu lieu. Les frais d'affiliation de 50$ (comprenant Soccer Canada, Soccer Québec, ARSEQ et du club) ne sont pas remboursables. Si le joueur est retranché par l'équipe technique du club de soccer Le Mondial ou l'entraîneur

d’une formation compétitive lors de camp de sélection et d’entraînement de l’équipe et qu’il n’y a pas de possibilité de continuer dans une autre catégorie ou niveau, le participant sera remboursé au prorata à venir avant la fin de la session selon la durée de l’activité qui a été déterminée. Seuls les frais d’affiliation (inclus au moment de l’inscription) peuvent être retenus par le club de soccer Le Mondial.

AUTRES CONDITIONS : En devenant membre du Club de soccer Le Mondial, tout joueur et parent de joueur s’engage à respecter les règlements et politiques du Club disponibles sur le site.

www.soccerlemondial.com

En devenant membre du Club de soccer de Le Mondial, tout joueur ou parent de joueur autorise le Club de soccer Le Mondial à prendre des photos de lui et à les utiliser pour ses activités de communication et de promotion (publicité, réseaux sociaux, médias, etc.) En cas d’urgence, tout membre autorise le Club de soccer Le Mondial à agir en son nom afin de fournir, à lui ou à son enfant, les soins médicaux requis à son état de santé. Il consent également à assumer les frais reliés à sa santé et à sa sécurité, ainsi que celle du membre. De plus, il déclare que les renseignements donnés sont véridiques et se croit ou croit que le membre est en bonne santé et apte à participer aux activités ou programmes.